



lundi 27 septembre 2010

dossier de presse

Inauguration de la crèche interentreprises des Grabottes

Par **Bernard BONNE**, président du conseil général,

Les Grabottes, 1^{ère} crèche 100% entreprise dans la Loire : _____ **2**

Une crèche pour les employés de la zone industrielle Molina – La Chazotte : _____ 2

Une initiative portée par l'entreprise DESPI : _____ 2

30 places pour des enfants de 2 mois ½ à 6 ans : _____ 2

Un personnel qualifié : _____ 2

Financement de ce projet et participation financière du Conseil général : _____ 3

La politique du conseil général en faveur de la petite enfance : _____ **4**

Les actions prioritaires : _____ 4

Participation au financement des crèches d'entreprises de la Loire : _____ 4

contact presse :

Pierre CHAPPEL

04 77 48 42 38

06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Les Grabottes, 1^{ère} crèche 100% entreprise dans la Loire :

Une crèche pour les employés de la zone industrielle Molina – La Chazotte :

Cette zone industrielle est située sur les communes de St-Etienne, La Talaudière et St-Jean-Bonnefonds, et elle compte 170 entreprises. Il s'agit du plus ancien et du plus grand parc d'activités de la Loire.

Le projet de création d'une structure multi-accueil a été initié par le groupe DESPI en lien avec l'association interentreprises REZAMES qui regroupe une 40^{aine} d'entreprises de cette ZI. Pour qu'un enfant puisse être accueilli au sein de la crèche des Grabottes, au moins un de ses deux parents doit travailler sur le site de Molina – La Chazotte.

L'acquisition du terrain de 5 347 m² et la construction du bâtiment ont été portées par le groupe DESPI.

Une initiative portée par l'entreprise DESPI :

Le Groupe DESPI s'est toujours inscrit dans des actions sociales, tant au niveau de la réinsertion des employés qu'au niveau du handicap en intégrant 27 personnes. Depuis l'année 2008, c'est une autre dimension sociale que le Groupe DESPI voulait mettre à l'honneur en initiant le projet d'une crèche d'entreprise.

En effet, la garde d'enfant est aujourd'hui une réelle problématique, par un manque de place, mais aussi par son poids dans le budget familial. Une crèche interentreprises est une vraie réponse à ces problématiques, offrant une souplesse et une aide pour les salariés.

La gestion de cette crèche est confiée à l'entreprise « *People & baby* » qui gère à ce jour 65 structures en France.

30 places pour des enfants de 2 mois ½ à 6 ans :

Principales caractéristiques de cette crèche :

- 400 m² de locaux lumineux en rez-de-chaussée
- de grandes salles d'éveil, un espace jeux d'eau spécialement aménagé et de vastes espaces extérieurs,
- deux sections d'enfants : une pour 10 bébés avant l'âge de la marche et une pour les 20 plus grands.

Un personnel qualifié :

La direction de la crèche est assurée par Karine Laurent, éducatrice de jeunes enfants.

Notons également :

- l'intervention d'une psychologue 2 heures /semaine avec séances de soutien à la parentalité auprès des parents,
- la présence d'une psychomotricienne,
- l'aide d'une diététicienne pour la confection, sur place, des repas des enfants.

Financement de ce projet et participation financière du Conseil général :

Au total, le budget consacré à la construction de cette crèche s'élève à près de 1,5 million d'euros.

Cet investissement a été financé :

- par le groupe DESPI à hauteur de 840 000 €,
- par la société People & Baby à hauteur de 650 000 € dont 300 000 € d'aide apportée par la CAF et **60 000 € apportés par le Conseil général**

Lors de sa session de décembre 2009, l'Assemblée départementale a en effet décidé d'allouer une aide de **3 000 € par place créée** (dans la limite de 20 places) pour les projets de crèches ou haltes-garderies rattachés à une entreprise et portés par une société de droit privé.

La politique du conseil général en faveur de la petite enfance :

Les actions prioritaires :

Les orientations départementales du Conseil général dans le domaine de l'accueil de la petite enfance dans le cadre de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) prévoient quatre axes prioritaires d'intervention :

- développer l'offre d'accueil sur les secteurs prioritaires,
- faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique,
- répondre aux besoins spécifiques des familles (urgence, horaires atypiques, insertion professionnelle),
- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil.

Au total, en 2010, le Conseil général consacre **près de 700 000 €** pour financer des structures d'accueil dans le domaine de la petite enfance.

Participation au financement des crèches d'entreprises de la Loire :

Le Conseil général a déjà participé au financement de trois crèches d'entreprises de la Loire :

- **la crèche interentreprises de Châteaureux « Les petits câlins »** : 40 places en multi-accueil dont 25 réservées aux employés de l'entreprise Casino. Le Conseil général a participé au financement de la délocalisation et de l'extension de cette structure à hauteur de 106 000 €.
- **la crèche de quartier et interentreprises « Le Colombier » sur le site de Métrotech** : ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil général d'un montant de 106 000 €. Au total, cette crèche propose 24 places d'accueil.
- **la micro-crèche « Bébé & compagnie » à Saint-Chamond** : 9 places offertes qui ont été subventionnées par le Conseil général à hauteur de 9 000 €.